

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 1^{er} octobre 2010

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 27 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH - Christian AMIRATY - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Patrick BORE - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Vincent COULOMB - Samia GHALI - Jean-Pierre GIORGI - Michel ILLAC - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Christophe MASSE - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - André MOLINO - Bernard MOREL - Renaud MUSELIER - Pierre PENE - Claude PICCIRILLO - Georges ROSSO - Myriam SALAH-EDDINE - Pierre SEMERIVA - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Jean VIARD.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

François FRANCESCHI représenté par François-Noël BERNARDI - Antoine ROUZAUD représenté par Pierre SEMERIVA.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Jean-Pierre BERTRAND - Vincent BURRONI - Patricia COLIN - Eric DIARD - André ESSAYAN - Jean-Claude GAUDIN - Roland GIBERTI - Eric LE DISSES - Patrick MAGRO - Jérôme ORGEAS - Roland POVINELLI - Philippe SAN MARCO - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DDIP 003-2266/10/BC

■ Approbation d'une convention avec le pôle de compétitivité optique-photonique (Popsud) pour le portage et l'organisation du Forum de l'Innovation
DDEAIG 10/5303/BC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Le 25 mars 2010, une délibération présentait l'organisation du Forum de l'Innovation à Marseille les 20 et 21 mai porté par les pôles de compétitivité selon un partenariat qui n'a pas été retenu.

Redimensionné en conséquence, le Forum de l'Innovation aura lieu à Marseille le 25 novembre 2010. A l'initiative de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole, l'opération est menée en partenariat avec les pôles de compétitivité, la Caisse des Dépôts et Consignations et la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence.

Le portage de l'évènement sera réalisé par le pôle de compétitivité optique-photonique (POPsud).

L'objectif de l'évènement reste identique à ce qui avait été prévu initialement, à savoir valoriser «l'écosystème de l'innovation de la métropole marseillaise» et tisser des liens entre les pôles de compétitivité, les acteurs de l'innovation et les entreprises, notamment les PME et les TPE.

Cet évènement est également l'opportunité de promouvoir l'image de territoires innovants qui parient sur l'économie de la connaissance et de valoriser l'action de l'ensemble des partenaires.

Les convergences technologiques potentielles locales seront mises en lumière.

La manifestation est restructurée autour de deux temps forts :

➤ *Une journée Entreprise*

Une convention de l'innovation qui rassemblera notamment les pôles de compétitivité SCS, OPTITEC, EuroBiomed, CapEnergies, Risques, Pégase, Mer, PASS, PEIFL ainsi que d'autres acteurs évoluant dans cette interface recherche/entreprises (Incubateur, Label Carnot, structure de valorisation des Universités, etc...)

Chaque exposant disposera d'un espace showroom aménagé où il pourra présenter ses activités au travers d'expositions, de présentations vidéo ou multimédia et mettra en valeur une réalisation ou un projet remarquable et représentatif (maquette, démonstration, etc.)

Pour les entreprises visiteuses, la convention permettra d'organiser un agenda de rendez-vous personnalisés avec les pôles en fonction des attentes exprimées lors de la prospection.

Des ateliers / tables rondes ciblés inter-pôles seront proposés par les pôles qui devront déterminer les thèmes en amont afin de mobiliser les entreprises concernées dans chacune des filières (thématique industrielle, technologique ou financière).

➤ *Un prix de l'innovation Marseille Provence Métropole*

Pour clôturer la journée « Entreprise », un prix de l'innovation récompensera un projet technologique emblématique qui a une implication et des retombées sur le territoire de MPM.

Cette manifestation s'adressera au monde économique et notamment les Pme et Tpe locales et nationales qui pourront découvrir et tisser des liens avec les pôles et les laboratoires. Les entreprises visées seront celles qui ne gravitent pas « naturellement » autour des différents pôles, mais aussi les entreprises actives dans certains pôles et intéressées à rencontrer les entreprises d'autres filières.

Cet évènement est l'opportunité de mettre en exergue les actions de soutien, de financement et d'animation que la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole opère dans le cadre de sa stratégie de développement par l'économie de la connaissance.

Il s'agit d'une manifestation de niveau métropolitain qui se déroule à Marseille et qui qualifie la politique de Marseille Provence Métropole sur l'écosystème de l'innovation, en s'adressant directement à des Pme/Pmi qui veulent innover.

Par ailleurs, c'est l'opportunité pour Marseille Provence Métropole :

- D'accueillir et se positionner comme partenaire principal d'un évènement d'envergure dédié aux convergences technologiques.

A cet égard, la remise du prix de l'innovation Marseille Provence Métropole, par le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ou son représentant, sera un moment fort de l'opération.

- De contribuer à la mise en réseau des acteurs de l'innovation partenaires de Marseille Provence Métropole.
- D'apporter une visibilité dans le paysage des acteurs de l'innovation auprès des entreprises.
- De plus, le forum de l'innovation pourra être exploité par la DDEAI pour réaliser une opération de prospection nationale couplée à cet évènement.

Le budget prévisionnel de cet évènement est de 76 000 euros.

Les principaux postes de dépenses se répartissent comme suit :

- Locations et aménagement des espaces	25 000 euros
- Réceptifs	3 000 euros
- Communication / marketing (conception graphique / site internet...)	32 000 euros
- Relations presse / achats d'espaces media	13 500 euros
- Frais généraux et financiers	2 500 euros

	76 000 euros

Ces montants seront financés comme suivant :

- Communauté urbaine MPM (volet Economie et Innovation)	40 000 euros
- Caisse des Dépôts et Consignations	25 000 euros
- Conseil Général des Bouches-du-Rhône	4 000 euros
- CCI Marseille Provence	3 000 euros
- Pôles de compétitivité	4 000 euros

	76 000 euros

Il est proposé au Bureau de Communauté d'approuver la convention ci-annexée relative à une subvention pour l'année 2010 au titre du portage et de l'organisation du Forum de l'Innovation par Popsud pour un montant de 40 000 euros.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération 004/314/08/CC du 31 mai 2008 portant délégation du Conseil de Communauté au Président et au Bureau.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt de soutenir l'organisation du Forum de l'Innovation.
- La cohérence de cette action avec la stratégie de développement économique « Marseille Provence Métropole euroméditerranéenne des échanges et de la connaissance » votée le 17 décembre 2007.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la convention de partenariat ci-annexée entre la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole et POPSUD fixant les modalités d'attribution de subvention d'un montant de 40 000 euros pour le portage et l'organisation du Forum de l'Innovation.

Article 1 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué aux Technopôles et
Agglomération numérique

Jérôme ORGEAS

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développement durable - Innovations -
Prospective

Eric DIARD

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI